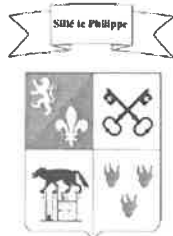


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

3 juillet 2026

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026	Procès-verbal de séance
3	Service cantine scolaire_Création et suppression simultanée d'un poste permanent à temps non complet	Délibération n°039/2026
4	Mise à jour du tableau des emplois	Délibération n°040/2026
5	Service cantine_Règlement intérieur	Délibération n°041/2026
6	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	
	6.1 Autorisation de lancement d'un marché public	Délibération n°042/2026
	6.2 Validation de devis_Test de Réponse Thermique (TRT)	Délibération n°043/2026
7	Assainissement collectif	
	7.1 Rapport annuel du délégataire SUEZ 2025	Procès-verbal de séance
	7.2 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2025 (RPQS)	Procès-verbal de séance
8	Désignation d'un élu référent Sécurité Routière	Délibération n°044/2026
9	Décisions prises par la Maire	Procès-verbal de séance
	9.1 Droit de Préemption Urbain	Procès-verbal de séance
	9.2 Droit de Préférence	Procès-verbal de séance
	9.3 Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux	Procès-verbal de séance
	9.4 Devis validés	Procès-verbal de séance
10	Informations diverses	Procès-verbal de séance
	10.1 Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	10.2 Travaux	Procès-verbal de séance
	10.3 Conseil d'école	Procès-verbal de séance
	10.4 Commissions municipales	Procès-verbal de séance
	10.5 Saison culturelle du Gesnois Bilurien 2026-2027	Procès-verbal de séance
	10.6 Assainissement_Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)	Procès-verbal de séance
	10.7 Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Procès-verbal de séance
11	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

Date d'affichage : 29/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet, à vingt heures cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 – Présents : 13, à partir de 20h22 : 14 – Procuration : 1 à partir de 20h22.

Conseiller municipal	Présent	Mandataire – date de procuration	Absent excusé	Absent
DUGAST Claudia (Maire)	X			
BRILLANT Laëtitia	X			
CARRE Jérôme	X			
COUTANT Julie	X			
FERNANDO Christelle	X			

Conseiller municipal	Présent	Mandataire – date de procuration	Absent excusé	Absent
FERNANDO Thierry	X			
LABBETOUL Vincent	X			
LEMASSON Francky		Pouvoir donné à Guillaume TEISSIER - 01/07/2026	X	
MICK Romuald	X			
MONTAROU Cyrille	X			
PROD'HOMME Gaëlle	X			
ROBINAULT Sandrine	X			
TEISSIER Guillaume	X			
TERTRE Charly	X			

Etaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Assistait également à la séance Christel GIRARD, Secrétaire générale de mairie.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000).

Le Conseil Municipal nomme Christelle FERNANDO comme Secrétaire de séance.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Après la prise en compte de la remarque de M. Cyrille MONTAROU concernant son intervention au point « Questions diverses », Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, envoyé par email le 27 juin 2026, modifié en séance.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

3. SERVICE CANTINE SCOLAIRE CREATION ET SUPPRESSION SIMULTANEE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Mme la Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre De Gestion du 11/06/2026 ;

Mme la Maire propose à l'assemblée :

La création d'un **emploi permanent d'adjoint technique territorial - catégorie C - à temps non complet (10h26 hebdomadaires de service, soit 10,43/35^{ème})** aux grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe, **à compter du 01/09/2026.**

Cet agent assurera des fonctions d' « Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux ».

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire dans le cadre emploi des adjoints techniques territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un **agent contractuel** sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel, en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Rémunération par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux + le supplément familial de traitement (selon la situation de l'agent) ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial - catégorie C - à temps non complet (10h26 hebdomadaires de service, soit 10,43/35^{ème}) ;
- De supprimer un emploi permanent d'adjoint technique territorial - catégorie C - à temps non complet (7h05 hebdomadaires de service, soit 7,09/35^{ème}) ;
- D'autoriser Mme la Maire à procéder au recrutement ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°039/2026

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme la Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

EMPLOIS													EFFECTIFS
Fonctions	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé (en heures)		Total En ETP	Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC		A	B	C		oui	non			
SERVICE ADMINISTRATIF													
Secrétaire générale de mairie	26/01/2024 (Délibération n°03/2024)	35		1			x	Rédacteur territorial Rédacteur principal 2 ^e classe Rédacteur principal 1 ^{re} classe	x				Rédacteur principal 2 ^e classe
Agent postal et Agent d'accueil polyvalent	21/01/2025 (Délibération n°19/2025)		29	0,83			x	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint administratif territorial
Agent postal et Agent d'accueil polyvalent	21/01/2025 (Délibération n°20/2025)		23	0,63			x	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint administratif territorial
Agent de la fonction publique chargé de l'accueil polyvalent de la mairie	02/11/2025	35		1			x	Adjoint administratif territorial		x			Adjoint administratif territorial
SERVICE CANTINE SCOLAIRE													
Agent polyvalent en charge de la restauration et de l'entretien des locaux	29/03/2022 (Délibération n°38/2022)		14,5	0,41			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux	29/03/2024 (Délibération n°212/2024)		16,31	0,47			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux	03/07/2026 (Délibération n°40/2026)		10,43	0,30			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
SERVICE SCOLAIRE													
Assistant du personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants + Accueil pédagogique	24/01/2025 (Délibération n°002/2025)	35		1			x	Adjoint d'animation territorial Adjoint d'animation principal 2 ^e classe Adjoint d'animation principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint d'animation principal 1 ^{re} classe
Assistant du personnel enseignant pour l'accueil animé et l'hygiène des jeunes enfants	26/03/2024 (Délibération n°004/2024)		20,3	0,84			x	ATSEM principal 2 ^e classe ATSEM principal 1 ^{re} classe	x		1		ATSEM principal 2 ^e classe
Agent des locaux (surveillance, alimentation - Restauration - Entretien bâtiments) communaux	21/03/2026 (Délibération n°023/2026)		6,11	0,17			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
SERVICE TECHNIQUE													
Entretien bâtiments communaux													
Agent d'entretien personnel des bâtiments communaux	01/03/2024 (Délibération n°028/2024)		17	0,49			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Entretien voirie/espaces verts													
Agent d'entretien personnel des services extérieurs	28/01/2022 (Délibération n°044/2022)	35		1			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Agent polyvalent en milieu rural	28/11/2022 (Délibération n°254/2023)	35		1			x	Adjoint technique en milieu rural Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Agent polyvalent en milieu rural	18/11/2022 (Délibération n°044/2022)		30	0,57			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	x		1		Adjoint technique territorial
TOTAUX		175	158,74	9,71							14		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2026, et suivants.
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°040/2026

5. SERVICE CANTINE REGLEMENT INTERIEUR

En date du 15 juin 2026, la commission "Restauration scolaire" s'est réunie et propose une mise à jour du règlement intérieur.

Vu l'exposé de Julie COUTANT, 2^{ème} Adjointe et l'avis de la commission "Restauration scolaire",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée 2026, tel que présenté en séance et joint au présent délibéré ;
- DE CHARGER Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°041/2026

Arrivée de Guillaume TEISSIER à 20h22.

6. RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

6.1 Autorisation de lancement d'un marché public

Mme la Maire rappelle l'historique du projet de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux situés rue Neuve ; projet répertorié dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

En 2021, un audit énergétique a été réalisé sur l'ensemble desdits bâtiments, excepté le bâtiment scolaire rénové en 2018 ; audit subventionné par le Conseil départemental via l'ATESART.

Le 25 novembre 2022 : le Conseil Municipal a adopté le projet et validé le dépôt d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2023. Subvention de 108 292,00 € accordée le 08/08/2023, soit 20 % de la dépense subventionnable (541 462,00 € H.T.)

Le 24 mai 2023 : Mme la Maire accompagnée de 3 adjoints ont visité la BETEG d'Orée d'Anjou (49) qui alimente par géothermie plusieurs bâtiments communaux (forme de réseau de chaleur avec une pompe à chaleur par bâtiment).

Le 16 juin 2023 : Mme la Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une étude de faisabilité pour alimenter par une installation géothermique un ensemble de bâtiments communaux via un réseau de chaleur ou une BETEG (Boucle d'Eau Tempérée alimentée Énergétiquement par une ressource Géothermique) et de faire appel au marché à bons de commande du Département de la Sarthe. Etude financée à 70 % par le Département (Délibération N°037/2023).

Rappel des intérêts de ce projet :

- Participer à la transition énergétique nécessaire pour la réduction des rejets des énergies carbonées par la production d'une ENR (géothermie par sondes) ;
- Réduire les coûts de fonctionnement (chauffage et éclairage) ;
- Rendre les locaux plus fonctionnels et accueillants pour les personnels, les administrés et les usagers en général (confort thermique).

Le 23 septembre 2023 : la commission travaux, voirie, sécurité et environnement a été conviée à une rencontre avec le Pays du Mans et l'ATESART pour échanger sur un projet plus global de rénovation énergétique des bâtiments communaux (isolation, réfection de l'éclairage et changement du mode de chauffage pour la salle polyvalente, la cantine scolaire, la mairie, la halle aux sports et l'école).

Principaux travaux envisagés :

Salle polyvalente

- Remplacement du système de chauffage électrique existant par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (cantine, école et mairie) ;
- Isolation du plafond ;
- Remplacement du plafond vétuste ;
- Remplacement des éclairages obsolètes et énergivores par des éclairages LED.

Cantine scolaire

- Remplacement du système de chauffage gaz existant par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (salle polyvalente, école et mairie) ;
- Isolation du plafond ;
- Remplacement des éclairages obsolètes et énergivores par des éclairages LED.

Mairie

- Remplacement du système de chauffage gaz existant par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (salle polyvalente, cantine et école).

Ecole Publique

- Système de chauffage gaz propane existant complété par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (salle polyvalente, cantine et maire).

Halle aux sports

- Remplacement des éclairages obsolètes et énergivores par des éclairages LED.

Le **20/10/2023** : restitution de l'étude de faisabilité par le bureau d'études thermiques et fluides BatiMgie d'Angers. Le montant du projet global s'élève désormais à 878 311,00 € HT.

Le **29/03/2024** : Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, à nouveau, le concours de l'Etat au titre du Fonds Vert 2024 ; un premier dossier ayant été déposé le 17/05/2023 (Délibération N°025/2024). Subvention de 351 324 € accordée le 18/07/2024, soit 40 % de la dépense subventionnable (878 311 € HT).

Le **12/04/2025** : les principaux financements étant obtenus, la commune a lancé une procédure de consultation afin de choisir le maître d'œuvre pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet. Le marché a été attribué au bureau d'études thermiques et fluides BatiMgie d'Angers (49) pour un montant de 81 171,00 € HT et l'acte d'engagement a été signé le **23 juillet 2025**.

Le **22/09/2025** : réunion de lancement du projet.

Le **24/10/2025** : diagnostic du projet.

Le **05/12/2025** : mise à jour de l'étude de faisabilité géothermie + estimation financière.

Le **23/01/2026** : Avant-Projet Sommaire (APS) + estimation financière.

Le **26/03/2026** : présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) + estimation financière.

Les différentes phases de préparation du projet étant sur le point d'aboutir, la commune doit lancer une procédure de marchés publics afin de choisir les prestataires pour réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'autoriser Mme la Maire à lancer une procédure de marchés publics pour sélectionner les prestataires pour réaliser les travaux liés au projet de rénovation énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux et la réalisation d'une installation de Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG) pour la commune de Sillé le Philippe ;
- De lui donner pouvoir pour signer les actes nécessaires au déroulement de la procédure, permettant au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des prestataires ;
- D'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

DELIBERATION N°042/2026

6.2 Validation de devis Test de Réponse Thermique (TRT)

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une sonde de reconnaissance pour réaliser un Test de Réponse Thermique (TRT) d'une profondeur de 140 mètres.

Pour cette mission, plusieurs prestataires ont été sollicités pour réaliser des propositions tarifaires :

- CISSE à Bouloire (72) : 22 830,00 € HT ;
- INCLUSOL Géothermie à Château Thébaud (44) : 23 000,00 € HT.

Une demande d'aide Energies renouvelables thermiques (fonds chaleur) a été transmise au département pour la « réalisation d'une sonde test + Test de Réponse Thermique (TRT), préalable à l'installation de Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG) ».

Le montant de l'aide « fonds chaleur » est estimée à 15 981,00 € HT pour un coût global prévisionnel de 22 830,00 € HT, soit 70 % de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- De valider la proposition financière de CISSE à Bouloire (72) pour un montant global de 22 830,00 € HT (27 396,00 € TTC) ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

DELIBERATION N°043/2026

7. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

7.1 Rapport annuel du délégataire SUEZ 2025

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que SUEZ EAU FRANCE a fait parvenir le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) 2025 relatif au contrat de Délégation de Service Public (DSP) Assainissement de la commune, envoyé par email avec la convocation à chaque Conseiller.

Présentation de quelques chiffres clés parus dans ce rapport :

- Durée du contrat : 10 ans soit du 01/01/2024 au **31/12/2033**
- Réseau total d'assainissement : 8,5 km
- Stations de traitement des eaux usées : 2 (Lagune Hameau de Chanteloup et Station d'épuration rue Neuve)
- Postes de relèvement : 4 (Croix du Chaple, Lotissement Montaigu, Passay et rue du Vivier)
- Pluviométrie : 550 mm (2024 : 786 mm)
- Volume d'eau traité : 67 818 m³ (2024 : 70 330 m³)
- Boues évacuées : 20,27 TMS (2024 : 8,56 TMS)
- Volume d'eau facturé : 26 531 m³ (2024 : 25 679 m³)
- Nombre de clients en assainissement collectif : 369 (2024 : 367)
- Tarif : 4,86487 € TTC/m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (2024 : 4,86487 € TTC/m³)
- Taux d'impayés : 1,25 % - 1 696,08 € (2024 : 0 % - 0 €)
- Récapitulatif des travaux :
 - Linéaire des réseaux inspectés (inspections télévisées) : 1 327 ml (2024 : 0 ml)
 - Curage réseau : 2 894 ml (2024 : 0 ml)
 - Enquête de conformité de branchement (vente et hors vente) : 7 (2024 : 14)
 - Conformité annuelle globale (lagune et STEP) : oui

Après présentation du rapport par Charly TERTRE, 1^{er} Adjoint,
Le Conseil Municipal en prend acte.

7.2 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2025 (RPQS)

Point ajourné.

8. DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Par un courrier du 2 juin 2026, le Préfet de la Sarthe invite le Conseil Municipal à désigner un élu référent Sécurité Routière dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux sur ce sujet ;
- Diffuser des informations relatives à la Sécurité Routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Une réunion d'informations et d'échanges avec l'ensemble des élus référents Sécurité Routière sera organisée à l'automne 2026.

Suite à l'appel à candidature de Mme la Maire auprès des Conseillers municipaux, Thierry FERNANDO est le seul élu à se porter candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- De désigner Thierry FERNANDO élu référent Sécurité Routière de la commune ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

DELIBERATION N°044/2026

9. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

9.1 Droit de Prémption Urbain

Néant

9.2 Droit de préférence

Néant

9.3 Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Pour rappel, lors de la séance du 5 juin, Mme la Maire a informé le Conseil Municipal de la validation de plusieurs devis, à savoir :

- Mission de contrôle Technique : APAVE IC Maine Anjou à Beaucouzé (49) pour un montant global de 4 175,00 € HT.
- Mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) : APAVE IC Maine Anjou à Beaucouzé (49) pour un montant global de 3 120,00 € HT.
- Mission de détection de réseaux : OHM Ingénierie au Mans (72) pour un montant global de 1 132,50 € HT.

Il restait la mission de diagnostic amiante et plomb à valider.

La commune a donc sollicité plusieurs prestataires pour réaliser des propositions tarifaires :

- SOCOTEC à Le Mans (72) : 2 480,00 € HT ;
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION à Le Mans (72) : 3 915,00 € HT ;
- QUALICONSULT à La Chapelle Saint Aubin (72) : 4 495,00 HT ;
- APAVE IC Maine Anjou à Beaucouzé (49) : 4 645,00 € HT.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a validé la proposition la moins-disante de l'entreprise SOCOTEC à Le Mans (72) pour réaliser la mission de diagnostic amiante pour une estimation de 2 480,00 € HT.

9.4 Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
CHALLENGER	VOIRIE	Achat de 5 bancs pour aire de jeux	2 248,54 €	2 698,25 €
Meca Soudure Service	ATELIER	Achat tondeuse + option mulching	2 370,32 €	2 844,38 €
			4 618,86 €	5 542,63 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
Meca Soudure Service	ATELIER	Achat matériels divers + réparation		124,51 €
SUPER U	ATELIER	Achat fournitures diverses		30,35 €
RURAL MASTER	ATELIER	Achat fournitures diverses		46,56 €
Carrières de Voutré	VOIRIE	Achat de compomac		58,75 €
BRICOMAN	ATELIER	Achat outils et fournitures divers		172,50 €
DYLAUTO 72	ATELIER	Achat AD Blue		36,00 €
				468,67 €
CANTINE				
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01/05 au 31/05/2026		3 672,14 €
				3 672,14 €
ECOLE				
Papeteries PICHON	ECOLE	Achat fournitures scolaires		2 422,36 €
SUPER U	ECOLE	Achat produits d'entretien		5,49 €
EDIFICE	ECOLE	105 accès E-Primo (abonnement 09/2026 à 08/2027)		277,20 €
				2 705,05 €
MAIRIE				
CHALLENGER	MAIRIE	Achat de 4 drapeaux tricolores + dispositif anti-enroulement		117,06 €
CFPPA La Germinière	MAIRIE	Formation pour 1 agent "Entretien et réparation du petit matériel en espaces verts"		436,66 €
SUPER U	MAIRIE	Achats fournitures diverses		37,13 €
CONTY	MAIRIE	Achat Switch Serveur		37,10 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie Abonnements et services_Mai 2026		400,80 €
CONTY	ADMINISTRATION	Abonnement Firewall Sonicall Juin 2026		68,40 €
				1 097,15 €
AUTRES SERVICES				
Ferme de Passay	Assainissement	Prestation chargement des boues de la STEP		336,00 €
SUPER U	Journée citoyenne	Achat fêtes et cérémonie		561,13 €
				897,13 €
				8 840,14 €

10. INFORMATIONS DIVERSES

10.1 Ressources humaines

○ Service administratif

▪ Arrêt maladie d'un agent administratif

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent administratif est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 03/03/2023 ; **prolongation jusqu'au 01/07/2026 inclus.**

Après épuisement des droits à maladie, cet agent a été placé en disponibilité d'office pour raison de santé du 03/03/2024 au 02/01/2026 puis, à compter du 03/01/2026, en disponibilité d'office dans l'attente d'une mise en retraite pour invalidité.

Jugé inapte définitivement à toutes fonctions, lors de sa séance du 05/03/2026, le Conseil médical du Centre De Gestion de la Sarthe (CDG) a validé la mise en retraite pour invalidité.

Un avis favorable pour une mise à la retraite pour invalidité a été validé par la CNRACL. **L'agent est donc admis à la retraite et radié des effectifs de la collectivité à partir du 01/07/2026.**

○ Service scolaire

▪ Arrêt maladie d'une ATSEM

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'une ATSEM a été placée en congé de maladie ordinaire du 09 au 26/06/2026 ; **prolongation jusqu'au 06/07/2026 inclus.**

10.2 Travaux

o Travaux de signalisation et de marquage

Les travaux de signalisation ont eu lieu du 24 au 25 juin 2026. Les travaux de marquage sont prévus la semaine du 7 juillet 2026.

10.3 Conseil d'école du 18 juin 2026 (Mme la Maire et Julie COUTANT)

Prévision des effectifs pour la prochaine rentrée : 100 élèves répartis en 5 classes.

Départ de 13 CM2 / Accueil de 5 PS.

A noter que les classes de GS/CP et CE1 ne doivent pas dépasser un effectif de 24 élèves.

- PS/MS = 16 (5 + 11)
- GS/CP = 20 (14 + 6)
- CP/CE1 = 19 (8 + 11)
- CE2/CM1 = 21 (14 + 7)
- CM1/CM2 = 24 (4 + 20)

Deux cycles de natation pour l'ensemble des élèves de la GS au CM2 (entrées financées par la commune) :

- GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 du 08/12 au 20/03/2026.

Après sa première année d'enseignement à l'école de Sillé, Mme Camille GUILLOCHON, habitante de la commune, a obtenu un poste définitif sur l'école René Langlais.

10.4 Commissions municipales

o Commission "Travaux/Voirie/Sécurité/Infrastructures" du 09 juin 2026 (Thierry FERNANDO)

Installation des membres de la commission.

Désignation du Vice-président de la commission : Thierry FERNANDO.

Programme de réfection des routes communales 2027

La commission s'est déplacée sur sites et propose :

- Chemin Cossonneau : le devis, précédemment établi par l'entreprise COLAS, n'est pas retenu. Etudier une solution alternative consistant à remplacer le revêtement actuel par une couche de grave plus adaptée à la configuration du chemin et permettant de limiter la formation de nids-de-poule.
- Chemin de Saint-Père : réalisation de travaux en 2027.
- Route communale des Petites Bourselières : étudier la réfection de cette voie pour réalisation éventuelle en 2028.
- Allée d'accès à l'école (entre le portillon et la partie goudronnée de la cour) : réfection de l'allée en revêtement bitumineux. Les travaux comprendront également la suppression d'une bordure sur le terrain enherbé, le long de la clôture du chemin, devenue inutile.

Projet de sécurisation de la rue de la Liberté

- Création de rétrécissements de chaussée afin de réduire la vitesse des véhicules ;
- Réalisation d'une voie douce dans le prolongement de la rue du Chaple jusqu'au centre bourg ;
- Aménagement de places de stationnement à cheval sur la chaussée et le trottoir.

Projet de sécurisation de la rue Saint Exupéry

- Création de rétrécissements de chaussée afin de réduire la vitesse des véhicules.

La commission va travailler sur une proposition de plan d'aménagement, en concertation avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui avait été rencontrée en amont de cette commission.

Une rencontre avec les riverains est envisagée.

Une phase test pendant plusieurs mois sera nécessaire.

Informations diverses

- Échanges sur la dégradation de la chaussée de la rue du Chaple (fonte du revêtement et déformations), consécutive aux fortes chaleurs, avec une fermeture temporaire (à plusieurs reprises) de la voie pour des raisons de sécurité. Une réclamation est en cours auprès de l'entreprise COLAS.
- Présentation du dispositif des feux récompense (détection à 100 m).
- Point d'avancement sur l'intervention de l'entreprise Traçage Service (signalisation).
- Point sur les deux radars pédagogiques appartenant à la commune : un devis est en cours pour l'acquisition de socles permettant leur fixation.

○ Commission "Restauration scolaire" du 15 juin 2026 (Julie COUTANT)

Installation des membres de la commission.

Julie COUTANT, Adjointe à la Maire
 Cyrille MONTAROU, Conseiller municipal
 Guillaume TEISSIER, Conseiller municipal
 Myriam TROTTE, Conseillère municipale
 Floriane SIMON, responsable du service restauration scolaire
 Pierre-André AILLARD, Directeur de l'école René Langlais
 Elodie LEMOINE, représentante des parents d'élèves

Elèves délégués titulaires : Ewen SAUSSEREAU (CM1) et Nina CHAMPCLOU (CM2)

Elèves délégués suppléants : Léna DELLIÉ (CM1) et Matis ESNAULT (CM2)

Désignation d'une Vice-présidente de la commission : Julie COUTANT.

Echanges avec les élèves délégués

Globalement, le bilan de cette année est positif sur l'ambiance, sur ce qu'ils mangent à la cantine. La liste des aliments souhaités était moins étendue que celle de la précédente commission. A la demande du service de la restauration scolaire, le prestataire SCOLAREST a proposé des menus avec les aliments souhaités par les enfants.

Sur leur rôle de délégué cette année, les enfants ont manifesté leur satisfaction d'avoir pu s'exprimer sur ce qu'ils avaient à dire concernant la cantine.

La commission a proposé des modifications du règlement intérieur (voir point 5 ci-dessus).

Le prestataire n'ayant pas annoncé de hausses de prix, la commission propose de maintenir les mêmes tarifs pour la rentrée 2026/2027.

Informations diverses

Floriane SIMON, responsable de la restauration scolaire, propose d'organiser une porte ouverte à la prochaine rentrée, avec dégustation de produits du prestataire offerts à la commune.

Elle propose également de travailler une charte de bonne conduite sur laquelle chaque enfant, bénéficiant du service de restauration scolaire, apposera son prénom.

○ Commission "Vie locale" du 29 juin 2026 (Sandrine ROBINAULT)

Installation des membres de la commission.

Désignation d'une Vice-présidente de la commission : Sandrine ROBINAULT.

Fête du 14 juillet

Réalisation par le Comité des fêtes d'une affiche commune reprenant le programme de l'ensemble de la journée : Comité des fêtes/Commune/ Club Sportif de Sillé le Philippe.

Retraite aux flambeaux :

- Départ à 22h00 de la cantine
- Parcours : rue Neuve, rue de la Gare, rue de la Fontaine Saint-Pierre, église, rue Principale, rue du Vivier et chemin Saint-Ouen
- Accompagnement par l'harmonie Sacor Music de Savigné l'Evêque/Saint Corneille

Feu d'artifice à 23h00

Opération « Une naissance, Un arbre »

2025 : 14 naissances.

La Région des Pays de la Loire, contactée, a informé la collectivité qu'elle ne reconduira pas l'opération à partir de 2026. La commission propose de maintenir cette opération sans l'aide financière de la Région.

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition de la commission de reconduire l'opération, qui sera désormais entièrement financée par la commune, et décident de planter des arbres uniquement pour les familles présentent lors de la matinée dédiée.

10.5 Saison culturelle du Gesnois Bilurien 2026-2027

La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien a renouvelé sa confiance à l'association Théâtre Epidaure pour mener à bien une saison culturelle intercommunale à la fois accessible et pluridisciplinaire.

Le projet de saison culturelle itinérante en Gesnois Bilurien propose plusieurs spectacles qui peuvent être accueillis sur les différentes communes du territoire. Les prérequis sont :

- La commune met à disposition à titre gracieux une salle et parfois un espace extérieur (selon les besoins techniques précisés).
- Une personne est nommée référente au sein de la municipalité pour échanger en amont et faire le lien.
- Une aide logistique est également demandée pour distribuer la communication sur la commune.

Contractualisation, rémunération des artistes et accueil de l'équipe du spectacle, billetterie, accueil des spectateurs, communication sont gérés par le Théâtre Epidaure.

Après réception du programme 2026-2027, la date de retour étant fixée au 30 juin 2026, Mme la Maire et ses Adjoints ont sélectionné :

Choix 1 : Théâtre de rue (tout public) « VIRILS » le 27 septembre 2026 (ouverture de saison).

Choix 2 : Théâtre « MON PERE AVAIT 3 VACHES » le 14 novembre 2026.

10.6 Assainissement Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été lancé pour avoir une vision plus globale du réseau et du fonctionnement du système d'assainissement de la commune afin de prévoir les investissements nécessaires dans les prochaines années.

Les objectifs majeurs seront d'identifier :

- les travaux à effectuer sur le réseau pour limiter les entrées d'eau parasites ;
- les investissements à faire pour garantir la performance des traitements sur les ouvrages épuratoires.

Une consultation a été lancée le 11 juillet 2024 pour sélectionner un bureau d'études en capacité de réaliser le schéma directeur : l'entreprise SUEZ consulting (SAFEGE) a été désignée (délibération 043/2024 du 27 septembre 2024).

Une réunion de démarrage a eu lieu le 3 février 2025.

Un état des lieux, avec campagne de mesures en nappe haute et nappe basse et inspections télévisées, ont été effectués sur plusieurs mois.

La **restitution de la phase 2** (campagne et localisation des anomalies) s'est déroulée le 23 juin 2026.

La **lagune** n'a pas été curée depuis sa mise en service en 2000. Elle doit faire l'objet d'une étude bathymétrique en amont. Un devis sera proposé par SUEZ à la commune.

La **campagne de mesures en nappe haute** confirme le très fort impact de la nappe sur le réseau séparatif. Ces intrusions d'eaux parasites permanentes (ECP) sont principalement liées à une mauvaise étanchéité du réseau.

La sectorisation nocturne fait ressortir que 90 % du débit parasite est localisé sur 30 % du linéaire de réseau.

En période de nappe basse, l'influence de la nappe étant bien moins marquée, les volumes entrant à la station sont plus faibles et respectent la majeure partie du temps la capacité de la station.

En été, le camping représente environ 20 % des rejets de la commune.

Les **inspections télévisées** ont été réalisées en 2025 par le délégataire, soit environ 1,8 km de réseau au total. De nombreuses anomalies sont observées, en particulier rue de la Gare et rue Neuve où les réseaux sont en très mauvais état. Le renouvellement de ces conduites (reprise du collecteur, des branchements et installation d'une boîte de branchement sur le domaine public) sera préconisé au schéma directeur.

L'étude prévoit la réalisation de 500 ml de tests à la fumée. Ils seront réalisés rue de la Gare et rue Neuve.

La problématique de la **gestion des boues** sera également intégrée au schéma directeur qui préconisera la création d'un stockage complémentaire sur la STEP, pouvant permettre l'intervention d'une unité mobile de déshydratation. Des subventions sont possibles pour ce type d'aménagements, à hauteur de 25 %.

Phase 3 prévue en octobre 2026 : proposition de travaux et d'aménagements avec chiffrage et hiérarchisation + plan de financement.

o Budget Assainissement Bilan des emprunts en cours

Etablissement financier : Crédit Foncier

Travaux : station d'épuration

Début : 1^{er} février 2012

Durée : 30 ans

Montant : 400 731 €

Taux : fixe

Taux d'intérêt : 5,78 %

Dernière échéance : 7 mars 2042

Capital restant dû : 290 336,38 €

Etablissement financier : Caisse d'Epargne

Travaux : station d'épuration_prêt complémentaire

Début : 25 mars 2012

Durée : 20 ans

Montant : 99 236 €

Taux : fixe

Taux d'intérêt : 5,38 %

Dernière échéance : 25 mars 2032

Capital restant dû : 40 156,13 €

o Budget Assainissement 2026

Dépenses et recettes de fonctionnement : 291 343,97 €

Dépenses et recettes d'investissement : 432 627,44 €

Les membres du Conseil Municipal demandent à ce que les taux soient réexaminés au travers d'une éventuelle renégociation des prêts.

Mme la Maire indique que les taux étaient initialement à taux variables et qu'ils avaient déjà été renégociés à taux fixes. Le Conseil Municipal sera tenu informé de la possibilité ou non de renégocier le taux de ces deux prêts.

10.7 Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

o Conseiller délégué communautaire

Lors du Conseil communautaire du 2 juillet 2026, sous la surveillance et la responsabilité de M. Anthony Trifaut, Président de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, M. Charly TERTRE, Conseiller communautaire délégué, reçoit délégation de fonction et de signature en matière « Environnement - Gestion des déchets ménagers ».

11. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Maire propose qu'une visite de l'ensemble des bâtiments communaux soit organisée en septembre pour les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 23 heures 15 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes de la secrétaire de séance.

Christelle FERNANDO
Secrétaire de séance



Claudia DUGAST
Maire

